



**AVIS D'AUDITION
LE MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2025 À 19 H 30**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mercredi 1^{er} octobre 2025, à compter de 19 h 30, sur les demandes suivantes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2508-DM-524

Immeuble concerné : 380, place Suzie-Paquette
Lot 6 377 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : R-1 210-2

Nature de la dérogation : La demande vise à réduire à 2 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 1 mètre, soit 33,33 % inférieure à la marge latérale prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 2 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot pour cette propriété.

DEMANDE 2508-DM-525

Immeuble concerné : 6300, rue Doris-Lussier
Lot 6 179 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : I-2 481

Nature de la dérogation : La demande vise à augmenter à 1,29 mètre la hauteur des murs de soutènement situés en cour avant, représentant une dérogation de 0,99 mètre, soit 330 % supérieure à la hauteur prescrite à l'article 200 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 1,29 mètre la hauteur des murs de soutènement situés en cour avant pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 11 septembre 2025.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2025.65